

# **ACCA BISCAROSSE CR Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire du Dimanche 4 juillet 2021**

Le 4 juillet 2021 s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire et ordinaire de l'ACCA de BISCARROSSE dans la salle Saint Exupéry en présence :

des membres du conseil d'administration, de Mme LARREZET maire de Biscarrosse et conseillère départementale, de Mme BENQUET adjointe au maire en charge de l'environnement, de M. DUCOURNEAU conseiller municipal, de JP RIMONTEIL, président de l'ACCA de Parentis en Born et administrateur de la Fédération, de D. BROUSSE président de l'ACGELB.

Philippe CHAUDERON président de l'ACCA de Biscarrosse ouvre la séance à 9h00 et remercie toute l'assemblée ainsi que Mme GRONVOLD du Sud-Ouest et M. BOUDET du Courrier français.

Ordre du Jour :

Assemblée Générale Extraordinaire :

- Adoption des nouveaux statuts
- Adoption du Règlement intérieur et de chasse

Assemblée Générale Ordinaire :

- Compte rendu de l'Assemblée Générale 2020
- Rapport financier de la saison 2020/2021
- Entente avec Parentis et tarifications diverses
- Projet de budget 2021/2022
- Petit gibier
- Plan de chasse, battues CELM et GIC
- Déchets de venaison
- Projet de Laouadie
- Votes
- Rapport moral et informations diverses
- Interventions et questions diverses

## Assemblée Générale Extraordinaire

### Statuts

Après lecture des nouveaux statuts, P. CHAUDERON les propose au vote.  
Ils sont adoptés à l'unanimité.

### Règlement intérieur et de chasse

Après lecture du règlement intérieur et de chasse, P. CHAUDERON le propose au vote.  
Il est adopté à l'unanimité.

## Assemblée Générale Ordinaire

### Compte rendu de l'Assemblée Générale 2020

P. CHAUDERON donne la parole à M. Jean Louis TRISCOS pour lire le compte-rendu de l'AG 2020.

Aucune observation n'ayant été formulée, il est adopté à l'unanimité par l'assemblée.

### Petit gibier

Le poste gibier s'élève à 11.952€

Cela correspond à :

- 900 faisans
- 400 perdreaux

La fermeture aura lieu le 01/11/2021.

Les dates de lâcher :

- 10 septembre : 150 faisans 200 perdreaux
- 17 septembre : 150 faisans 200 perdreaux
- 24 septembre : 300 faisans
- 1<sup>er</sup> octobre : 300 faisans

**Culture à gibier:** P. CHAUDERON tient à remercier la municipalité de BISCARROSSE qui fait effectuer par les employés communaux le travail du sol avec les conditions météo de cet hiver particulièrement défavorables.

43 km ont étéensemencés

La mise en culture a été réalisée par Vincent LECROART, JJ Cabanac, Jean Pierre DUBOURG, Lucien LABAUME.

Evocation de l'expérimentation en cours pour faire de l'élevage de faisandeaux avec des poules naines.

Cette année, tous les travaux de l'ACCA ont rapporté 2135€ de subventions de la part de la Fédération des chasseurs des Landes.

Une réflexion est en cours pour créer une réserve faisan commune à la Lucate. L'ACCA de Parentis est d'accord sur le principe, le changement de présidents à Ychoux et Sanguinet n'a pas permis de l'envisager avec ces 2 ACCA.

### **Gibier d'eau :**

Une convention est en cours de discussion avec la mairie pour la gestion du marais du lac nord en collaboration avec l'ACGELB et la Fédération de chasse dans le cadre des mesures compensatoires à l'aménagement du port de Navarosse.

## Rapport financier de la saison 2020/2021

Pascal LORIN, trésorier, donne lecture poste par poste du bilan financier.

Les recettes sont de 41.463,42€ et les dépenses s'élèvent à 35.405,28€

La situation comptable laisse apparaître un solde positif de 6.058,14€

La situation de nos différents comptes bancaires, laisse apparaître un avoir pour fin juin de 66.345,44€

Aucune remarque sur ce bilan, il est soumis au vote et adopté à l'unanimité par l'assemblée.

## Entente Parentis et tarifications diverses

P. CHAUDERON salue les relations chaleureuses qui existent entre les 2 ACCA.

Les tarifs proposés s'établissent comme suit :

- Propriétaires : 40€
- Domiciliés : 60€
- Facultatifs : 130€
- Spécifiques : 80€
- Cartes journalières : 20€
- Pylône ONF : 20€
- Pylône hors ONF : 10€
- 1<sup>er</sup> permis et + de 80 ans : gratuit

Les dates de délivrance des cartes seront :

- Vendredi 6 août de 18h à 19h
- Vendredi 27 août de 18h à 19h
- Samedi 4 septembre de 14h à 17h
- Samedi 11 septembre de 14h à 17h

Nous avons **357 adhérents** dont 27 extérieurs et 7 nouveaux permis auxquels il faut rajouter 22 Addi'chasse qui sont venus au CEL.

La saison précédente nous étions 368. La baisse n'est donc pas significative si on tient compte des effets du covid mais elle est constante

Et surtout elle représente une sociologie bien particulière : une population vieillissante, l'émergence du tourisme chasse et peu de jeunes.

Pour ceux-là, il faut absolument que la Fédération comprenne que les présidents d'ACCA ont besoin de connaître candidats au permis de chasser pour les accompagner.

## Projet de budget 2021-2022

P. LORIN annonce le budget pour cette saison.

Il est prévu 33.965€ de recettes et 33.965€ de dépenses.

Il a été décidé d'utiliser spécifiquement le compte bancaire du crédit mutuel pour la construction de Laouadie.

Le prévisionnel financier est soumis au vote et adopté par l'assemblée à l'unanimité

## Plan de chasse, battues CELM et GIC

- Chevreuils

P. LORIN fait lecture des résultats des prélèvements chevreuil :

Battues ONF : ~~.....~~ 16 animaux prélevés sur les jours entre Noël et le premier de l'an.

Hors ONF : 60 bagues, ~~.....~~ 57 chevreuils prélevés par ~~.....~~ 6 équipes représentant ~~.....~~ 74 chasseurs + 5 bracelets pour les équipages de chasse à courre.

Un incident de tir. JJ Cabanac a tiré un sanglier durant une battue en équipe. Conformément au règlement de chasse, l'équipe a été suspendue de battue au chevreuil pour le reste de la saison et JJ Cabanac a été obligé de faire un stage de sécurité à Vert.

Il s'agit de la première année du plan triennal

Les dates des battues :

Elles ne sont pas connues à ce jour

La réunion des chefs d'équipe aura lieu le 24 septembre et les listes devront nous être parvenues avant le 17 septembre.

- Battues CELM

JJ. Chaliat nous fait lecture du bilan des battues CELM.

6 biches, 4 faons, et 29 sangliers pour 12 battues et une moyenne de 32,5 chasseurs par journée.

Les cotisations de 10€ ont permis de payer la totalité de la licence.

Nous avons à déplorer la mort de 2 chiens et des blessures pour 3 autres qui ont occasionné des frais de vétérinaires de 1.642€.

Le tracteur qu'avait l'association de chasse du CEL et qui était resté chez Gérard Belliard pendant longtemps a été proposé à la vente à différentes associations de chasse. Notre prix d'achat de 2.000€ s'est révélé inférieur de 200€ à une autre offre.

- Sangliers

Cette année, nous avons prélevé 118 sangliers sur l'ACCA, nouveau record.

Là aussi, des chiens blessés à déplorer et des frais vétérinaires qui s'envolent alors que les assurances ne veulent plus assurer les meutes.

Un énorme merci à Dimitri Vandenhoute, Gilles Mari et à tous ceux qui ont permis de cuisiner civet de sanglier, pâté de hure, etc.. Nous avons ainsi pu payer les vétérinaires.

Question réglementation sanitaire, nous étions en règle puisque le produit de la chasse était proposé exclusivement aux chasseurs mais il serait bon de faire pratiquer les examens de trichine par le laboratoire vétérinaire de Mont de Marsan.

Un appel est donc lancé à ceux qui, soit vont régulièrement à Mont de Marsan, soit ont envie d'aller s'y promener le lundi et qui pourraient déposer le paquet au laboratoire.

**Chevrotine** : la période d'essai s'arrête à la fin 2022. Il est important que les élus locaux se saisissent de ce dossier, sinon nous ne pourrions plus réaliser notre mission de service public dans certains endroits en assurant des conditions minimales de sécurité à nos concitoyens.

- Cerfs

Il a été prélevé 2 cerfs et 2 biches.

- Renards

10 à tir et 4 au piège de Laouadie.

A noter le blaireau qui a passé 2 mois dans le cimetière avant d'être attrapé par Michel Suard.

- **Relations avec l'ONF**

Suite à la contravention pour chasse au sanglier le vendredi, après être allés avec Claude Eslan au tribunal à Mont de Marsan pour un « plaider coupable » qui nous aurait coûté 5.000€, nous avons pris contact, grâce à la Fédération, avec leur avocat. La date du procès a été repoussée au 22 septembre.

Suite au problème avec Frédéric Gibielle, nous avons besoin aussi rapidement que possible de la liste des chasseurs titulaires et suppléants pour les pylônes de l'ONF pour distribuer les cartes de circulation puisqu'ils ne sont pas capables de le faire eux-mêmes.

- Dernière précision, il a été ramassé **24 chevreuils et 32 sangliers** sur les routes cette année.

## Déchets de venaison :

L'installation pour la récupération des déchets de venaison est enfin en place sur le site de Laouadie. Plusieurs enlèvements ont déjà eu lieu. Il reste à se coordonner avec Sanguinet qui déposent dans notre installation et, éventuellement, optimiser avec les plateformes d'Ychoux et Parentis.

## Projet de Laouadie

Le projet avance. Une nouvelle promesse de bail à construction et une nouvelle convention de financement ont été signées avec Mme le Maire.

Le permis a été déposé, nous attendons le résultat.

Un appel massif va être fait auprès de tous les adhérents pour qu'ils viennent aider les professionnels de chaque corps de métier durant cette construction.

## Votes

Comme exigé par les nouveaux statuts, il est procédé au renouvellement total du conseil d'administration.

Se présentent :

- ANCHOL Patrick

- BERRAND Christophe
- CABANAC Jean Jacques
- CHALIAT Jean Jean
- CHAUDERON Philippe
- DUCOM Bruno
- ERQUICIA Tom
- ESLAN Claude
- GAMARDES Clément
- HERRAN Joël
- LARRIEU Patrick
- LECROART Vincent
- LORIN Pascal
- MARI Alexander
- MARI Gilles
- MARCELLIN Jonathan
- TRISCOS Jean Louis

Il est précisé que la candidature de Jamel AZZOUNE n'a pas pu être retenue parce qu'il n'était pas en règle pour son adhésion, ayant pris, pour la saison 2020-21 sa carte à Parentis.

Pour ne prendre aucun risque avec la réglementation, une demande écrite a été faite à ce sujet à la Fédération, la réponse a été très claire.

Nombre de votants : 130

Nombre de votes régulièrement exprimés : 128

Nombre de votes blanc : 0

Nombre de votes nul : 2

Ont obtenu :

ANCHOL Patrick	91 voix
BERRAND Christophe	63 voix
CABANAC Jean Jacques	44 voix
CHALIAT Jean Jean	91 voix
CHAUDERON Philippe	115 voix
DUCOM Bruno	64 voix
ERQUICIA Tom	34 voix
ESLAN Claude	90 voix
GAMARDES Clément	50 voix
HERRAN Joël	45 voix
LARRIEU Patrick	47 voix
LECROART Vincent	36 voix
LORIN Pascal	65 voix
MARI Alexander	48 voix
MARI Gilles	71 voix
MARCELLIN Jonathan	40 voix
TRISCOS Jean Louis	106 voix

Sont élus :

- ANCHOL Patrick
- BERRAND Christophe
- CHALIAT Jean Jean
- CHAUDERON Philippe
- DUCOM Bruno
- ESLAN Claude
- LORIN Pascal
- MARI Gilles
- TRISCOS Jean Louis

## Rapport moral

- La chasse à la glu

Cette semaine le conseil d'Etat a définitivement condamné la chasse à la glu en Provence. En mai, c'est le conseil constitutionnel qui a retoqué une loi sur l'enseignement des langues régionales. A chaque fois, c'est une partie de la culture française qui disparaît.

La prochaine fois ce seront les matoles, les pantès, la tonne ou le foie gras qui seront attaqués par tous ces citoyens parisiens écolos bobos qui nous veulent du bien.

-Alors je suis allé voir la liste des activités inscrites au patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'UNESCO. Il y a forcément un peu de tout mais en fouillant un peu, on trouve :

- L'art du pizzaiolo napolitain
- Le tir à l'arc traditionnel turc
- La pêche à la charfiya aux îles Kerkennah
- La fauconnerie
- Le carnaval de Granville

Pourquoi toutes nos chasses traditionnelles n'y figurent-elles pas ? qu'est-ce qui empêche la Fédération des Landes ou la Fédération nationale de faire des demandes dans ce sens ?

Plus modestement, nous allons essayer d'inscrire la pratique de la tonne dans le patrimoine local [avec l'aide de Joris DUCOURNEAU.](#)

- La réunion environnement

Le 22 mai, s'est tenue à l'Arcanson une réunion sur l'environnement à Biscarrosse.

Associations telles que

- Zéro déchets,
- les éco délégués du collège,
- la ressourcerie,
- Zéro mégots

Je me sentais un peu en marge jusqu'à ce que j'explique les actions que les chasseurs mènent pour l'environnement : cultures faunistiques, gestion des zones humides, etc. On ne peut pas chasser sur un parking en béton, nous sommes donc les premiers concernés par la conservation de la biodiversité des territoires.

Au-delà des réalisations, il m'a semblé important d'être force de proposition parce que nous sommes sur le terrain et parce que tout projet prend du temps à mûrir. Le lac nord a pris 5 ans entre les premières prises de contact avec la mairie et aujourd'hui.

Et on ne réussit pas à tous les coups. Nous avons proposé que sur le secteur de **lucatère**, on nous laisse 3% des 300 hectares qui ont été replantés pour aménager des prairies pour les cerfs et les chevreuils. Et l'ONF est arrivé et a tout replanter en pin en éradiquant tous les chênes et les autres arbres et arbustes dont ces animaux se nourrissent.

Et forcément, l'ONF va commencer à se plaindre des dégâts et va vouloir qu'on augmente les prélèvements. Pourquoi, alors, ne pas se mettre à replanter des arbres à feuille caduque autour de ces parcelles ? Du chêne, bien sûr, mais pourquoi pas quelques châtaigniers, pommiers, etc. qui, non seulement remettraient de l'humus avec la décomposition de leurs feuilles, c'est bon pour les bécasses, mais permettraient de nourrir toute la faune et accessoirement de ramasser des châtaignes ou manger une pomme sur l'arbre....

De la même façon, la commune est en train de réhabiliter la lagune des ariestes, on pourrait en profiter pour faire l'inventaire de toutes les lagunes qui existent encore à Biscarrosse, dans les dunes ou au Pays, communales ou privées. Ce sont de magnifiques réserves de biodiversité qui jouent un rôle dans la régulation de l'eau en forêt.

## Interventions et questions diverses

### – Interventions

M. RIMONTEIL rappelle que la Fédération vient d'envoyer un dossier à la Préfecture pour l'emploi de la chevrotine

M. BROUSSE revient sur le projet de convention pour la gestion du lac nord et rappelle l'importance pour les chasseurs de tonne de respecter la réglementation en vigueur

M. DUCOURNEAU revient sur le projet d'inscription des tonnes au patrimoine local.

Mme LARREZET souligne l'importance de la place des chasseurs dans la gestion de la biodiversité et évoque la gestion du niveau des lacs.

Aucune question n'étant formulée dans l'assemblée, M<sup>r</sup> CHAUDERON souhaite une excellente saison de chasse à tous les chasseurs et lève la séance à 14h

Philippe CHAUDERON  
Président



Jean Louis TRISCOS  
Secrétaire

